



Commune de MAILLEBOIS

ANNÉE 2024

N° 187

MAI JUIN 2024

Il est rappelé que ces brefs comptes rendus ne sont ni des documents officiels, ni exhaustifs, ils ne reprennent que les points essentiels. Pour de plus amples renseignements, vous pouvez consulter le texte intégral en mairie ainsi que sur les panneaux d'affichage et le site internet : www.maillebois.fr

Séance du 21 mai 2024

Présents : Mme Danielle Girard, Mme Françoise Hardy (mairie déléguée de Dampierre), M. Daniel Chéron, M. Patrick Toutain, M. Manuel Fonseca, M. Alexandre Maisons, M. Ivo Vandeveld, M. Geoffrey Osternaud et M. Philippe Merlet (mairie déléguée de Blévy) ;

Excusés : M. Laurent Palat, M. François Caré, M. Jean Paul Alleaume ;

Secrétaire de séance : M. Philippe Merlet

Le compte rendu précédent est approuvé à l'unanimité.

Prorogation de la dérogation des rythmes scolaires ;

M le Maire : Les rythmes scolaires sont organisés sur 9 demi-journées par semaine pour les écoles maternelles et élémentaire.

Par dérogation, il est possible d'organiser les rythmes scolaires sur 8 demi-journées par semaine.

Cette dérogation est actuellement appliquée sur notre commune mais il convient de la renouveler avant le 31 mai pour les trois (3) prochaines années scolaires.

Si la commune souhaite conserver cette dérogation, nous devons adresser aux services de l'Education Nationale une délibération prise à la foi par le conseil d'école et par le conseil municipal.

A l'unanimité, le dernier Conseil d'Ecole s'est prononcé pour le maintien de la semaine de 8 demi-journées.

Il est donc proposé au conseil municipal de se prononcer pour le maintien de la semaine de 8 demi-journées sur les trois (3) prochaines années scolaires.

Le conseil municipal vote à l'unanimité pour le maintien de la semaine de 8 demi-journées sur les trois prochaines années scolaires.

Cession terrains (MAM, rue Saint Claude);

M. le Maire : nous avons été sollicités par un riverain de l'ex MAM, qui souhaiterait acheter environ 400 m² du terrain (parcelle 043 D 273) sur les 620 m² de cette parcelle. Le courrier et les plans sont présentés.

Le conseil est très partagé sur la cession du terrain, car le devenir du bâtiment de l'ex Mam est incertain, il est nécessaire de conserver des accès et du terrain.

Les 400 m² représentent environ les 2 tiers de la parcelle et cela est très conséquent.

M Merlet propose de contacter le riverain et de lui faire des propositions plus adaptées allant de 1/3, voire moins.

Dans l'attente de ce contact, beaucoup de membres du conseil sont opposés à la vente.

Ce dossier pourra être représenté au conseil ;

Vote du conseil municipal :

6 votes contre la vente (en l'état) : M Chéron, M Maisons, Mme Girard, Mme Hardy, M. Vandeveld et M. de Boisanger,

2 abstentions : M. Toutain et M. Osternaud

2 pour la vente d'un tiers : M. Fonseca et M. Merlet

A
U

F
I
L
L

D
E

L
A

B
L
A
I
S
E

M. le Maire : Le propriétaire d'un terrain rue Saint Claude à Blévy, cadastré 43 ZE 53, d'une longueur de 93 m et d'une superficie de 97 m², souhaiterait vendre ce terrain à la commune.

Ce terrain est situé en bordure de rue devant les 4 Bis, 4 Ter et 4 Quater rue Saint Claude.

Dans un acte notarié du 16 mars 2010, ce terrain est noté : « représentant une emprise sur le domaine public ».

Cette mention provient sans doute d'un certificat d'alignement délivré le 28 janvier 2008 par la Mairie de Maillebois indiquant : plan d'alignement inexistant, l'élargissement de la rue est envisagé à 4 mètres de l'axe de la voirie, risque de servitude.

Le notaire du propriétaire indique que si la commune est intéressée par ce terrain, il faut que le conseil détermine un prix.

Le conseil doit également délibérer pour donner pouvoir au Maire de signer les documents liés à la vente. Les plans sont présentés.

M. le Maire : la commune n'a pas spécialement vocation à acheter du terrain, mais la situation est particulière.

M. Merlet : la gestion de cette parcelle, avec la haie qui est sur celle-ci pose des soucis d'entretien et des contraintes pour le passage des véhicules depuis des années. Il est nécessaire de trouver une solution d'autant que personne ne peut acheter cette parcelle autre que la mairie. Néanmoins il sera nécessaire de dialoguer avec les riverains dans l'avenir pour l'entretien, car les haies sont mitoyennes.

M. le Maire : L'achat pour l'euro symbolique n'est pas possible mais nous pouvons acheter pour 1 euro du mètre carré.

Soit environ : 97 €

Le conseil municipal vote l'achat à l'unanimité et autorise M. le maire à signer tous les documents.

Amélioration état chemin du Gassot par un riverain

M. le Maire : le propriétaire de la maison au 1 Chemin du Gassot, à Feuilleuse, souhaite améliorer l'état du chemin qui va de la route de Saint Martin à son entrée de propriété, 1 chemin du Gassot.

Aujourd'hui il est le seul riverain à utiliser régulièrement ce chemin rural. Il voudrait un léger décaissement de deux bandes de roulement remblayées avec de la grave, en prenant l'ensemble des frais à sa charge.

La problématique de ce chemin a déjà été abordé en 2023.

M. Maisons : Il faut bien que ce propriétaire ait conscience que même s'il réalise les travaux à sa charge, ce chemin reste rural et que tout le monde peut emprunter ce chemin, même s'il est quasiment sans issue. Le conseil valide à l'unanimité l'autorisation de réaliser la remise en état du chemin à la charge du demandeur.

Création d'une rue (Route de Senonches à Dampierre sur Blévy)

M. le Maire : depuis 2018, semble-t-il, un panneau « route de Senonches » a été installé sur la D 20 à Dampierre sur Blévy pour faciliter la distribution du courrier dans une maison, mais il semblerait que le conseil municipal n'ait jamais délibéré.

Il convient de régulariser la situation. La rue « Route de Senonches » serait, bornée, entre le carrefour de la rue de la Chapellerie et de carrefour de la rue des Forges.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide la déclaration officielle de la « Route de Senonches ».

Choix des plaques des Ecoles Georges Pérec

M. le Maire : nous avons obtenu trois devis pour la réalisation de plaques gravées en pierre, prévues pour une installation extérieure et un devis pour des plaques en plexiglass.

M le Maire laisse la parole à M. Merlet qui présente les différents projets de plaques.

Il précise qu'après échanges avec les différents professionnels il est préférable d'installer des plaques en pierre à l'extérieur et des plaques en plexiglass à l'intérieur.

Nos écoles seront quasiment les seules sous le nom de Georges Pérec ;

Il reste à choisir les formes d'écriture, le format et les inscriptions sur les plaques.

Après délibération du conseil, Georges Pérec ayant écrit un livre sans la lettre « E », le conseil opte pour des inscriptions sans la lettre « E » sur l'ensemble des plaques.

Une plaque en pierre sera installée à l'extérieur de chaque école, Maillebois et Blévy

Une plaque en plexi glass sera installée à l'intérieur de chaque école, Maillebois et Blévy.

Sur la plaque intérieure, il sera fait référence aux livres, *la disparition* (écrit sans la lettre E) et à « *W* » ou *souvenir d'enfance*, (livre écrit en partie à Blévy).

Montant de l'opération : environ 1500 €. Le conseil municipal valide à l'unanimité l'achat et l'installation de ces plaques.

Choix de l'architecte pour la cantine scolaire de l'école de Maillebois et signature du contrat

Monsieur le Maire explique que 4 architectes se sont déplacés et seulement trois ont envoyé un devis HT. Après discussion, le conseil municipal a accepté le devis de M. Pierre VINCENT sous la condition du maintien du taux de ses honoraires à 10 %.. Ce dernier suivra les travaux durant toute la durée de l'opération.

Choix de l'architecte pour le diagnostic de l'église de Maillebos et signature du contrat :

M. le Maire : l'église de Maillebois est classée. Il y a des soucis de structure sur le clocher particulièrement. Pour bénéficier de subventions avant tous travaux, un diagnostic d'architecte « labélisé » architecte du patrimoine est nécessaire et indispensable. En lien avec la DRAC, nous avons sollicité trois architectes, un seul a fait une proposition de diagnostic et établi un devis.

Le montant du devis de B.MAP SARL D'ARCHITECTURE est élevé, environ 32 000 € HT, mais indispensable pour avoir des informations et un diagnostic sur l'état de l'église. Les travaux sont conditionnés par cette démarche.

Vote pour le choix de cet architecte :

Abstention : M. Osternaud

Pour : M. de Boisanger, Mme Girard, Mme Hardy, M. Toutain, M. Vandeveld, M. Chéron, M. Fonseca, M. Maisons et M. Merlet.

Le conseil municipal valide le choix de l'architecte et la signature du devis.

Informations et questions diverses

M. le Maire : le 25 avril s'est déroulée en mairie une réunion avec l'association « Art et Clocher » sur l'organisation d'animations dans le cadre d'activités pour les journées du Patrimoine.

Ces activités et animations se dérouleront du 15 Août au 22 septembre 2024. 50 artistes participeront, des sculpteurs, des peintres, des musiciens. Il y aura plusieurs concerts, des projections de films, l'ONF donnera deux arbres qui seront sculptés.

Ces animations se dérouleront sur nos trois communes, Maillebois, Dampierre et Blévy.

Nos artistes locaux participeront aussi.

Pour l'organisations de ces différentes animations, la municipalité est sollicitée ainsi que les différentes associations locales. Les habitants seront aussi sollicités pour héberger éventuellement certains artistes.

Tour de table :

Mme Girard :

La chaussée se dégrade fortement sur la traversée de Maillebois. Les bouches d'égout font du bruit.

M. le Maire : Les services de l'AD2I sont au courant.

M. Vandeveld : Il y a encore de sérieux « nids de poules » place des marronniers.

M. le Maire : Les employés referont une intervention dès que le temps sera plus clément.

M. Fonseca : je souhaiterais participer à la commission « sécurité Routière »

M le Maire Prend acte.

Il y a des difficultés sur l'entretien des chemins communaux et notamment à Chennevières. Il faudrait sensibiliser les riverains pour qu'ils entretiennent leurs haies et arbres qui empiètent sur la voirie et les chemins.

Nous avons fait le tour de Chennevières avec M. Merlet sur ce sujet.

M. le Maire : Les chemins devraient être broyés prochainement et nous allons voir pour sensibiliser les habitants de la commune.

M. Fonséca : concernant les travaux de voirie et les enrobés, je propose qu'il y ait 2 personnes du conseil qui puissent être dédiées à vérifier la fin des travaux de voirie lors d'interventions d'entreprises. Plusieurs enrobés à Chennevières n'ont pas été très bien réalisés et la réfection sera à la charge de la commune assez rapidement. Il s'agit de l'argent des habitants de la commune.

M. le Maire : suivant les travaux, c'est souvent ELI 28 qui effectue les réceptions des travaux.

M Fonseca : dans ce cas il faudrait que l'on soit toujours présent.

M. Merlet : le dossier concernant le trafic routier, poids lourds, n'avance pas très vite au niveau de l'AD2I. aussi comme annoncé lors du précédent conseil, le dossier complet avec copies d'échanges de mails, SMS et signatures de résidents a été transmis au niveau du conseil départemental.

Cette année lors de Journées du Patrimoine, les expositions seront toujours présentes à Blévy avec la visite du clocher ainsi qu'une nouveauté le dimanche, balade en calèche dans le village.

Je travaille actuellement sur le plan de sauvegarde de la commune, nous devons prévoir une séance particulière pour finaliser certains paragraphes.

Il faut aussi préciser que cette offre correspond parfaitement à notre estimation sur notre budget investissement.

M. Merlet présente les différentes offres et les différences sur les points de pondérations.

La version bois aluminium est assez esthétique mais présente éventuellement des contraintes de joints dans le long terme. Sur ce dossier nous travaillons pour des installations qui doivent perdurer dans le temps.

Le conseil vote à l'unanimité le choix de l'entreprise Martin Menuiseries pour des portes et fenêtres en aluminium et donne l'autorisation à M. le maire de signer toutes les pièces afférentes à ce marché pour un montant de 99 814 € HT.

Nouvelle demande d'acquisition par un administré d'une partie du terrain de l' Ex-MAM ;

M. le Maire : Après refus du précédent conseil pour céder 400m² du terrain de l'ex MAM, nous avons réceptionné deux nouvelles propositions par le riverain de l'ex MAM :

Une proposition pour l'achat de 115 m², ce qui laisse une partie du mur mitoyen en mauvais état à la commune. Une proposition de 200 m² qui absorbe la totalité du mur mitoyen.

Pour rappel la parcelle cadastrée (043 D 273) a une superficie de 662 m².

M. Merlet : le mur mitoyen est en très mauvais état comme le montre les photos. De plus les deux propositions laissent du terrain et des possibilités d'accès par rapport à la demande précédente.

M. le Maire : Avant toute discussion, nous devons nous prononcer sur la volonté de vendre une partie du terrain ;

Le conseil municipal accepte (2 votes contre : M. Maisons, M. Chéron)

M. le Maire : Nous devons nous prononcer sur la superficie vendue

Après délibération, le conseil opte, à la majorité pour une superficie de 200 m² qui englobe la totalité du mur mitoyen.

Deux abstentions : M. Maisons et M. Chéron

M. le Maire : Nous devons proposer un prix estimatif sachant que le terrain est en zone UAE.

Après délibération, le conseil, à la majorité, opte pour un montant de 20 € le m², la totalité des frais géomètres, notaire, etc à la charge de l'acquéreur.

De plus, le mur devra être reconstruit dans un délai de 24 mois après la signature de l'acte notarié et devra respecter le règlement du PLU, soit un mur plein enduit d'une hauteur maximum de 2m.

Deux abstentions : M. Maisons et M. Chéron.

Cession d'une balayeuse

M. le Maire : La commune a acquis en 1999 une balayeuse avec un bac de ramassage « Rabaud Supernet 1600 », pour 2 611 € ;

Cet appareil n'aurait quasiment jamais servi et était rangé au fond de l'ancien local « salle des fêtes de Dampierre ».

Les employés municipaux après l'avoir nettoyé en début d'année, ont testé son efficacité.

Nous ne disposons pas d'un tracteur adapté à une utilisation correcte de cet équipement qui fonctionne sur système hydraulique. De ce fait, il paraît judicieux de vendre cet appareil.

Après recherche, le prix de cet appareil neuf avec bac serait d'environ 2 800 € ;

On peut trouver cet équipement d'occasion pour environ 1 500 €. Si le conseil décide de vendre ce matériel, il est nécessaire d'en fixer un prix et de passer des annonces en conséquence.

M. Merlet : le prix de 1200 € en l'état, semble un prix correct, ce matériel ne nous est pas utile.

M. Alleaume et Osternaud : On peut mettre une annonce sur « Agri affaires » et « le bon coin ».

Le conseil autorise M. le Maire à vendre cet équipement, au prix minimum de 1 200 €, à l'unanimité.

Informations et questions diverses

M. le Maire : nous avons organisé, le 8 juin, une matinée nettoyage de la commune. Il y avait peu de monde mais des enfants ont participé. Merci aux écoles qui ont relayé l'information.

M. Osternaud : il est vraiment dommage qu'il y ait eu aussi peu de participants.

M. le Maire précise que la communication était aussi un peu juste ;

Nos employés communaux se battent avec la végétation très dense et les conditions climatiques. Beaucoup d'habitants se plaignent de l'état des trottoirs et des chemins. Ils ont sûrement raison, mais il faut aussi faire preuve de civisme et essayer d'aider. Aussi je demande que chacun taille et élague les arbres qui empiètent sur la voirie et chemin.

Pour tondre, tailler et faire des travaux d'extérieurs si cela est susceptible de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité, essayez de respecter ces horaires et dialoguez avec vos voisins.

Horaires :

Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30

Samedi autorisation : de 9h00 à 12 h et de 15h à 19h

Le dimanche et jour férié :10h à 12h

Les feux sont interdits et surtout des feux de végétaux.

Séance du 17 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre le 17 juin à vingt heures trente, le conseil municipal, s'est réuni, légalement convoqué, à la mairie, sous la présidence de M. Arnaud de Boisanger, Maire.

Présents : Mme Danielle Girard, Mme Françoise Hardy (mairie déléguée de Dampierre), M. Daniel Chéron, M. Patrick Toutain, M. François Caré, M. Ivo Vandeveld, M. Jean Paul Alleaume, M. Geoffrey Osternaud et M. Philippe Merlet (mairie déléguée de Blévy)

Excusés : M. Laurent Palat, M. Alexandre Maisons (pouvoir à M. Arnaud de Boisanger), M. Manuel Fonseca
Secrétaire de séance : M. Philippe Merlet

Remplacement des portes et fenêtres de l'école de Blévy : choix de l'entreprise dans le cadre du « Marché à Procédure Adaptée – MAPA »

M. le Maire : un marché public à procédure adaptée « MAPA » a été passé pour la rénovation des portes et fenêtres de l'école de Blévy. L'annonce a été publiée le 14 mai 2024 et la limite de réception des offres était le 03 juin à 18 h 00.

Quatre entreprises ont répondu dans les délais, sur cinq qui se sont déplacées pour prendre toutes les cotes des différentes menuiseries. Une société a répondu hors délais.

Dans le dossier de consultation, deux types de matériaux étaient demandés, menuiseries en bois ou menuiseries en aluminium. Les entreprises pouvaient aussi être force de proposition.

Quatre entreprises ont répondu pour les menuiseries en aluminium, trois ont répondu pour les menuiseries en bois et deux avec une version mixte bois et aluminium.

Les différentes sociétés ont été classées suivant des critères de pondération sur une base de douze (12) points, le prix permettant une pondération de 5 points. Les caractéristiques des matériaux, les détails des offres, les études et le respect des délais avec la planification étaient aussi des critères de pondération.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 6 juin et à l'unanimité, a émis un avis favorable à l'offre de l'entreprise Martin Menuiseries pour l'aluminium, offre la mieux notée qui a obtenu 11 point sur 12.

Le même jour, la commission travaux s'est également réunie. Sept membres étaient présents dont trois de la commission d'appels d'offres, et à l'unanimité, un avis favorable a été donné à l'offre de l'entreprise Martin menuiseries pour les menuiseries en aluminium. Après discussion, le conseil municipal approuve l'offre de cette entreprise à l'unanimité.

Tarifs cantine et garderie pour l'année scolaire 2024-2025 :

Le conseil municipal vote les tarifs suivants

Tarif garderie :

Conservation à l'unanimité du tarif de 2 € de l'heure.

Tarif cantine scolaire

Tarif adulte : le conseil accepte à l'unanimité la facturation à prix coutant du prestataire « Yvelynes Restauration »

Tarif enfants

Le tarif restera à 4,20 € pour l'année scolaire 2024-2025 : adopté à la majorité

Modification des Quotients Familiaux :

Quotient familial jusqu'à 635 € : 0,85 €

Quotient familial de 636 € à 1000 € : 0.99 €

Le conseil vote à l'unanimité les modifications du montant du quotient familial.

Tour de table :

M. Osternaud : dans l'avenir il serait souhaitable de limiter les retards de distribution du fil de la Blaise.

M. le Maire : Oui nous devons être plus réactifs.

M. Merlet : un grand merci aux assesseurs pour les élections européennes.

Le dossier de circulation des poids lourds dans Blévy est enfin clos. Le panneautage a été réalisé par les services de l'AD2I. Il reste à traiter le dossier pour la limitation de vitesse à 30 Km/h ; pour ce dossier, une société a été sollicitée et c'est en cours.

Le marché pour la remise en état de la rue de la butte des Châtelets a été rédigé et les dossiers envoyés à des entreprises. Les réponses sont attendues pour le 15 juillet.

A la rentrée, il sera nécessaire de faire une réunion spécifique pour finaliser la rédaction du plan de sauvegarde communal.

Une réunion sera programmée en septembre avec l'ensemble des habitants de Chennevières pour la mise en œuvre du « feux récompense ». L'objectif est de limiter la vitesse sur la traversée.

Un message est passé sur Panneau Pocket pour l'entretien des espaces verts, j'espère que les administrés vont jouer le jeu.

ENQUETE STATISTIQUE SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL ET LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

L'institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) réalise de juillet 2024 à mars 2025 une enquête sur le thème des conditions de travail et risques psychosociaux, conçue par la Direction de l'animation et de la recherche, des études et des statistiques (DARES) du Ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités. Cette enquête est essentielle pour obtenir une description précise du travail, de ses conditions et des risques professionnels sous divers angles tels que les horaires, le télétravail, les discrimination et le harcèlement, la pénibilité, et la santé au travail. Elle est reconnue d'intérêt général par le Conseil national de l'information statistique (CNIS).

Dans notre commune, des ménages seront sollicités; un enquêteur de l'Insee charge de les interroger prendra donc contact avec certains d'entre vous. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.

Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.



2024

MAILLEBOIS

DIMANCHE 13 OCTOBRE

RESERVATIONS DU 15 SEPTEMBRE AU 6 OCTOBRE

SALLE DES FETES MAILLEBOIS

VIDE GRENIERS

DIMANCHE 17 NOVEMBRE

RDV A DETERMINER

*RANDONNEE
TELETHON*

SAMEDI 23 NOVEMBRE

RESERVATIONS DU 1^{ER} NOVEMBRE AU 20 NOVEMBRE

19h00 SALLE DES FETES MAILLEBOIS

*REPAS
SOIREE DANSANTE*

SUR RESERVATION OUVERTE A COMPTER DU 15 SEPTEMBRE 2024 :

06.24.36.73.07 / 06.10.11.12.57 / 06.20.58.85.83



TELETHON MAILLEBOIS / AUCOEURDENOSVILLAGES



SITE MAIRIE MAILLEBOIS / MAIRIE MAILLEBOIS

Sur votre téléphone portable
TÉLÉCHARGEZ L'APPLICATION « PANNEAUPOCKET »
pour être tenu au courant des informations de la Commune

OFFERT PAR LA MAIRIE DE VOTRE COMMUNE



TÉLÉCHARGEZ GRATUITEMENT L'APPLICATION PANNEAUPOCKET

Pour vous informer et vous alerter, votre Mairie s'équipe de **PanneauPocket**.

Toute l'actualité de votre Commune, les événements, les informations de coupures réseaux, travaux sur la voirie, alertes météo et bien plus encore... seront toujours dans votre poche, où que vous soyez, quand vous le souhaitez.

Disponible sur Play Store (Android), App Store (Apple)
ou AppGallery (Huawei)



Retrouvez également toutes les infos et alertes des communes depuis un ordinateur sur app.panneaupocket.com

